

Date : Samedi 02 mars 2024 – 10h – Salle du conseil

Début de la réunion publique à 10h

Madame le maire remercie l'ensemble des personnes présentes et introduit les présentateurs :

- Jean Abiteboul, maire de la Houssaye-en-Brie et 4^e Vice-président de l'intercommunalité du Val Briard, chargé du développement culturel, des innovations numériques et des tiers lieux
- Jérémy Lombard, conseiller municipal délégué, chargé du pilotage projet de déploiement de la fibre sur la commune
- Yann Lemaulf, conseiller municipal, chargé du site internet et des systèmes informatiques de la mairie

M. Lombard commence par expliquer l'organisation du réseau fibre :

Le réseau part d'un nœud de raccordement optique (**NRO**) qui est situé à Fontenay-Trésigny d'où un gros faisceau de fibre optique part pour venir jusqu'au point de mutualisation (**PM**) dans le village.

Ce point de mutualisation est une armoire, située rue Lafayette, contenant les équipements des différents opérateurs et à partir de laquelle part l'ensemble des câbles de fibres qui desservent tout le village ainsi que les hameaux.

Au bout de chaque câble se trouve un Point de Branchement Optique (**PBO**), ces PBO sont des boîtiers blancs que l'on peut voir installé sur des poteaux ou certaines façades d'habitation.

Lorsque qu'un abonné souhaitera souscrire un abonnement fibre, l'opérateur qu'il aura choisi, enverra un technicien pour :

- Poser une prise terminale optique (**PTO**) chez l'abonné (équivalent de la prise T orange pour l'ADSL)
- Tirer une fibre entre le **PBO** désigné et la **PTO** de l'abonné
- Effectuer les branchements vers les équipements de l'opérateur choisie dans le **PM**
- Tester la qualité de la connexion optique à partir de la **PTO**
- Dans la plupart des cas, effectuer le branchement de la box à la **PTO**

Toutes ces manipulations ne sont faites qu'au premier branchement. En cas de changement d'opérateur, l'installation fibre jusqu'à la PTO restera identique.

M. Lombard donne ensuite d'autres informations concernant le réseau fibre :

- Le réseau permet d'avoir des débits compris entre 500 Mb/s et 2 Gb/s, soit environ 100 à 400 fois plus de débit que ceux que l'on peut avoir actuellement avec les connexions ADSL
- Au jour de la réunion, seul SFR est présent commercialement sur le réseau. D'autres opérateurs doivent arriver sur le réseau à une date encore inconnue pour le moment.
- Tous les habitants, à quelques exceptions près toujours en cours de déploiement, sont éligibles à la fibre. Les habitants peuvent vérifier le statut d'éligibilité de leurs logements à l'adresse : <https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>

Compte Rendu de la réunion publique « Fibre Optique »

À la suite de questions d'administrés sur le délai d'arrivée des autres opérateurs (orange annonce par exemple une arrivée d'ici un mois), M. Lombard indique que malgré ses obligations, le gestionnaire du réseau fibre XpFibre n'aurait pas encore communiqué aux opérateurs autre que SFR, les documents nécessaires à l'installation de leurs équipements dans l'armoire PM. Bloquant ainsi leurs lancements commerciaux.

M. Abiteboul prend acte de cette explication et précise qu'il va faire remonter ce point lors du prochain comité syndical de seine et marne numérique (le propriétaire du réseau fibre) car cela peut s'apparenter à de la concurrence déloyale (XpFibre fait partie du même groupe que SFR) et que la période de gel administratif qui vient de s'écouler est justement là pour permettre à l'ensemble des opérateurs de démarrer « sur un pied d'égalité »

Une administrée pose ensuite une question concernant le coût d'installation de la fibre en annonçant avoir été démarché par SFR, lui annonçant des frais de raccordement de 69€ M. Abiteboul prend la parole pour faire un rapide historique sur la création du réseau d'initiative publique, en donnant au passage des explications sur pourquoi Courpalay est l'une des dernières commune à être fibrée et en expliquant que pendant les premières années, les frais d'installation de la fibre étaient entièrement pris en charge par les opérateurs mais que suite à un changement récent dans leurs modèles de subventionnement par le gouvernement, les opérateurs ainsi que XpFibre peuvent facturer des frais pour l'installation de la fibre jusqu'au domicile, notamment si des travaux sont nécessaires sur la voie publique.

Il ajoute ensuite que depuis le rachat de Covage (opérateur choisi initialement pour la construction et la gestion du réseau d'initiative publique) par le groupe Altice et sa transformation en XpFibre, les relations ne sont pas au beau fixe entre l'entreprise et le syndicat Seine-et-Marne numérique avec des problèmes sur la qualité des connexions réalisées mais également sur le sérieux dans l'établissement des devis d'installation fibre auprès des particuliers, avec notamment des devis de montants exorbitants (près de 17 000 € pour un raccordement).

Il conclut en disant que le syndicat travaille avec XpFibre afin qu'ils réduisent le reste à charge pour les habitants au plus bas possible (facture maximum visée 1000€) et que si jamais les habitants reçoivent des devis trop importants de la part d'XpFibre, il ne faut pas signer le devis sans contacter le syndicat seine et marne numérique avant.

À la suite de la confusion et des craintes que cette explication ait pu causer dans le public, M. Lombard et M. Lemaulf interviennent en indiquant qu'à leur connaissance il n'y a, à l'heure actuelle, aucun cas qui nécessiterait une intervention de XpFibre directement auprès des habitants pour le raccordement des logements et que logiquement ce type de devis n'aurait pas lieu d'être.

Compte Rendu de la réunion publique « Fibre Optique »

M. Lombard termine ensuite la présentation en indiquant que lorsque le technicien se déplacera il faudra impérativement être présent et superviser un minimum son travail pour éviter les mauvaises surprises.

En effet les techniciens sont rémunérés au nombre de connexions réalisées avec succès et qu'ils ont donc tendance à effectuer des installation en allant au plus efficace sans forcément se préoccuper de l'aspect esthétique (câble traversant les façades, passage des câbles au travers des coffres de volet roulant, PTO placés dans des endroits improbables...).

Les habitants sont donc invités à réfléchir en amont où ils souhaitent placer leurs prise PTO dans leur logement, en tenant compte du fait que la prise doit idéalement être au plus près du point de pénétration du câble. Les opérateurs recommandent de la placer à proximité de la box mais ce n'est pas une obligation.

Les techniciens se serviront en général du passage du câble téléphonique existant pour faire pénétrer les câbles dans les logements. Les habitants sont donc invités à vérifier, si possible, que ces passages sont toujours bien utilisables (les techniciens peuvent utiliser le câble téléphone en tant « qu'aiguille » pour passer le câble fibre mais c'est quitte ou double. Si l'opération rate cela veut dire pas de fibre mais plus de câble téléphone également).

Si les habitants souhaitent faire pénétrer le câble par un autre endroit que celui du câble téléphone, ils peuvent anticiper en faisant (ou faisant faire) les travaux pour installer des nouveaux passages de câble là où ils le souhaitent.

M. Abiteboul met cependant en garde contre le fait de créer de nouveau passage de câble sans consultation au préalable du technicien fibre qui fera l'installation car les souhaits des habitants ne correspondent pas forcément aux possibilités réelles d'installation par les techniciens.

Pour conclure M. Abiteboul et M. Lombard, indiquent que malgré le tableau un peu noir qui vient d'être dépeint, les installations fibres se passent très bien à 98%.

En résumé il faut surtout être bien présent le jour du rendez-vous avec le technicien et ne pas hésiter à discuter avec lui et tout se passera bien.

Après quelques questions des administrés, surtout axées sur les forfaits, la réunion se termine. Madame le maire remercie encore une fois les administrés qui se sont déplacés nombreux et les intervenants. Elle indique également que M. Lombard et M. Lemaulf restent à disposition, au-delà de cette réunion, pour répondre aux interrogations et qu'il ne faut pas hésiter à contacter la mairie en cas de besoin.